

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE d'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Votre Entreprise

Raison Sociale :

Adresse :

SIREN/SIRET :

Contact de l'entreprise

Nom Prénom :

Fonction :

Tel :

Courriel :

Votre masse salariale 2021 :	
x 0,68 % =	
Solde lycée de 13% - TA 2022 =	
Subvention en matériel déductible :	
Bonus Alternant déductible :	

Votre Versement d'un montant de :

€

Etablissement bénéficiaire

Lycée Professionnel Toulouse-Lautrec

Lycée des Métiers Services à la Personne et l'Entreprise

15 rue Charles Portal BP 80314

81027 Albi cedex 9

Tel : 05 63 49 19 29

N° UAI : 0810003N

Contact : Madame Chandernagor Cécile, DDFPT

ddfpt.lautrec@ac-toulouse.fr

(Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques)

Mode de règlement :

Virement

OU

Chèque à l'ordre du lycée Toulouse-Lautrec

Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

N°

Iban : FR76 1007 1810 0000 0010 0013 191

Bic : TRPUFRP1

Le lycée Toulouse-Lautrec établit un reçu libératoire.